



## RÈGLEMENT NUMÉRO 456-14

RÈGLEMENT NUMÉRO 456-14 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 389-08 ET SES  
AMENDEMENTS CONCERNANT LA  
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN  
DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS  
RELATIVES AU STATIONNEMENT

Adopté le 7 juillet 2014

---

**Règlement numéro 456-14 modifiant le règlement numéro 389-08 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement 389-08 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement afin de modifier certaines dispositions relatives au stationnement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion portant le numéro 14-06-131 du présent règlement a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture et que des copies du règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la présente session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par M. Francis Côté et **résolu** que le présent règlement soit adopté :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement modifie l'ANNEXE N du Règlement 389-08, en ajoutant le texte suivant :

«Rue Boulais côté Est, entre la rue Girard et l'entrée de cour du HLM»

**ARTICLE 3**

Le présent règlement modifie l'ANNEXE O en remplaçant le texte par ce qui suit :

«Sur la rue Girard, côté sud, face au terrain de l'École Jeanne-Mance, de 6 H à 18 H, du lundi au vendredi, du 25 août au 23 juin;

Sur la rue Girard, côté nord, devant le terrain de l'École Jeanne-Mance, de 6 H à 18 H, du lundi au vendredi, du 25 août au 23 juin, à l'exception des autobus scolaires».

#### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Michel Picotte,  
maire

---

Jacqueline Houle  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION :	Le 2 juin 2014 sous la résolution 14-06-131
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	Le 7 juillet 2014 sous la résolution 14-07-147
PUBLICATION :	Le 10 juillet 2014
ENTRÉE EN VIGUEUR :	Le 10 juillet 2014